



FEUILLE DE ROUTE VERS LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Nom de l'organisation : Centr'Habitat
Société de Logements de Service Public

Nom du coach : Julien Coppens (Sustenuto)

Date d'adoption : le 14/02/2024

Par : le Comité de gestion de Centr'Habitat



1. CONTEXTE – Un cadre international décliné au niveau wallon

En septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté un programme mondial ambitieux qui vise à promouvoir un meilleur avenir pour tous, en ouvrant la voie à l'éradication de l'extrême pauvreté, à la lutte contre les injustices et inégalités ainsi qu'à la protection de notre planète. Cet Agenda s'articule autour des 17 Objectifs de développement durable (ODD), déclinés en 169 cibles, qui définissent et traduisent les priorités pour assurer une transition juste vers un développement durable à l'horizon 2030.

Pour concrétiser ces Objectifs au niveau local, la Wallonie a lancé un appel en vue d'accompagner diverses organisations publiques et privées dans leur démarche de transition vers un développement durable.

2. METHODE – Notre façon de procéder

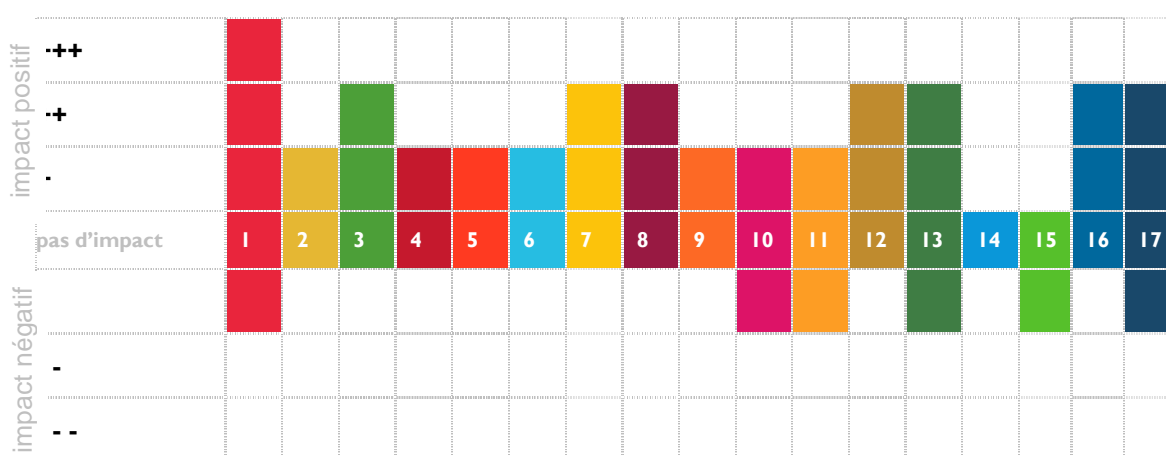
Cinq demi-journées d'accompagnement avec un coach ont été mises à notre disposition afin de faire un état des lieux de nos impacts (diagnostic) et d'identifier, avec l'aide de nos parties prenantes, les actions les plus pertinentes à mener pour contribuer aux 17 ODD (plan d'action).

Nous avons tout d'abord réuni un groupe de travail interne, composé de 11 représentants des différents services de Centr'Habitat (dont 2 membres de la direction) qui allait suivre la démarche et construire la feuille de route.

Dans un premier temps, après avoir été introduits sur les concepts du développement durable, et en particulier les 17 ODD, nous avons effectué un diagnostic de nos impacts actuels. Ce travail nous a permis de nous familiariser avec les 17 ODD, tout en repérant de manière assez intuitive nos forces et nos faiblesses.

Le résultat de ce travail est repris ci-dessous.

3. DIAGNOSTIC – Notre impact sur les 17 Objectifs de développement durable



CONCLUSION DE L'ANALYSE :**I. Impact actuel au regard des 17 Objectifs de Développement durable**

OD D	Diagnostic
1	<p>De par ses activités, et en particulier l'offre de logement social, l'entreprise a un impact positif considérable sur la pauvreté.</p> <p>Au-delà du logement, l'accompagnement social et l'orientation de ses publics vers les services sociaux compétents contribue également à la lutte contre la pauvreté.</p> <p>Cependant, un risque identifié/ impact négatif concerne les impayés qui, si ils s'accumulent (loyers, dégâts locatifs, ...) peuvent créer ou renforcer une problématique de surendettement.</p>
2	<p>Les activités de Centr'Habitat ont un impact très réduit sur cet ODD.</p> <p>Des projets de potager collectif ont été mis en place mais ne fonctionnent que dans de très rares cas.</p>
3	<p>Le fait d'offrir un habitat de qualité, mais également en favorisant la pratique du sport dans leurs projets, impactent positivement tant la santé physique que mentale des bénéficiaires de la structure.</p>
4	<p>Centr'Habitat a un impact limité sur l'éducation de manière générale. On note cependant une série d'initiatives prises (brochure d'information, accueil, tutoriels, réunions d'information) afin d'informer/de former les habitants, en particulier sur la manière d'utiliser les infrastructures mises à leur disposition.</p>
5	<p>L'égalité des sexes se vit dans l'entreprise. Les femmes sont très bien représentées au sein des employés, même si le service technique n'emploie que des hommes. Des barèmes assurent une équité dans la rémunération.</p> <p>Au niveau des locataires, parfois certaines difficultés peuvent apparaître, notamment au niveau de l'acceptation de femmes intervenantes, ou lorsqu'un technicien doit se rendre dans un logement où le conjoint est absent.</p>
6	<p>La société de logement a un impact relativement important sur l'eau</p> <p>Des normes pour les nouvelles constructions imposent la récupération de l'eau de pluie, mais le bâti historique n'y répond pas. De plus, l'utilisation de cette eau est loin d'être systématique.</p>
7	<p>Un inventaire PEB des bâtiments existe et de nombreux projets sont en cours ou ont été réalisés (remplacement chaudières mazout-> gaz, pompes à chaleur ...).</p> <p>Cependant, de gros progrès peuvent encore être réalisés sur ce point, tant au niveau de l'isolation, des systèmes de chauffage, placement de photovoltaïque, que de la sensibilisation des habitants aux économies d'énergies.</p> <p>Notons que le tarif social sur les énergies est ici un frein à une utilisation raisonnée de celles-ci.</p>
8	<p>Centr'Habitat est gérée de manière professionnelle et entrepreneuriale. Cela lui a permis au cours de 20 dernières années d'assainir ses finances et réaliser des profits qui ont été réinvestis dans son parc (rénovations et développement).</p> <p>En étant proactif sur les entretiens, elle améliore également ses résultats.</p> <p>Notons que le système des logements sociaux ne permet pas à la société de répercuter aux locataires des améliorations qui seraient faites par exemple dans la performance énergétique d'un bâtiment, rendant la logique du retour sur investissement inopérante.</p>
9	<p>L'entreprise est en constante recherche de nouvelles techniques de construction, réutilisation de matériaux, etc. afin de rendre ses projets plus durables.</p>
10	<p>L'égalité de traitement est paradoxalement voulue par le législateur, mais ces mêmes règles la freinent par moment. En effet, les loyers ne sont pas calculés sur base de la qualité du logement ou ses performances énergétiques. De ce fait, un locataire paiera le même loyer pour un logement énérgivore qu'un logement présentant les meilleures performances, créant ainsi une inégalité.</p> <p>D'autre part, le manque de logements sociaux face à une demande importante crée une inégalité entre ceux qui en bénéficie et les potentiels locataires se trouvant sur liste d'attente.</p>

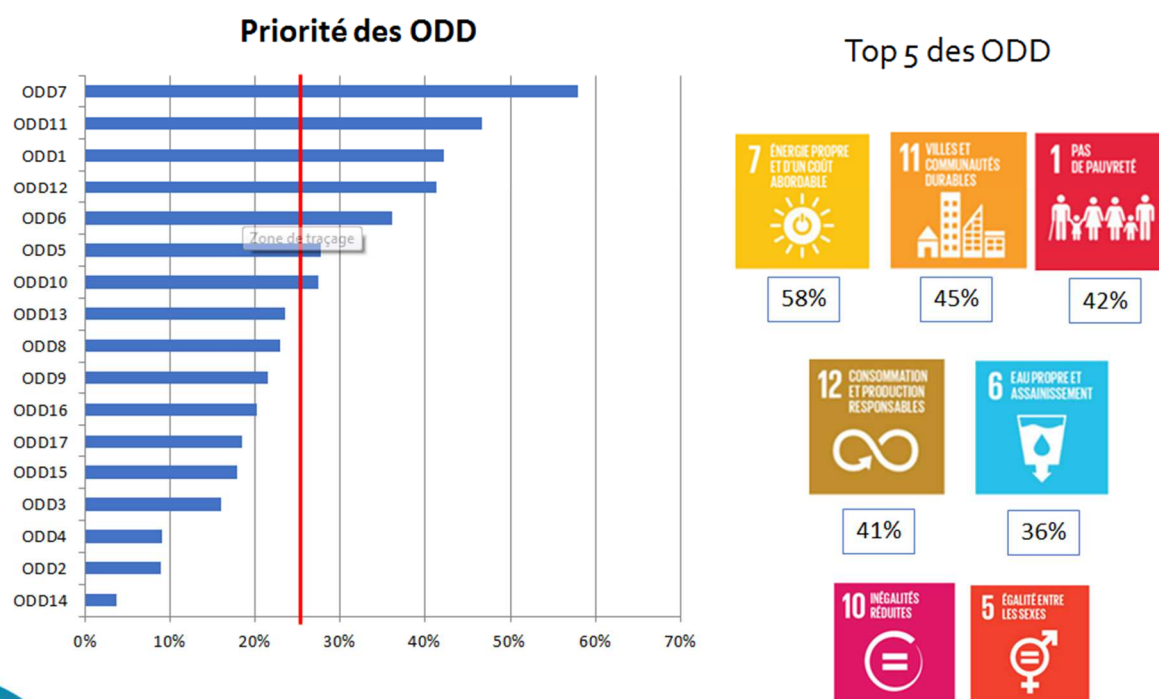
	Enfin, une autre inégalité liée à la loi se situe au niveau des critères financiers d'attribution des logements. En effet, pour pouvoir bénéficier d'un bien, les candidats ne doivent pas dépasser un certain revenu. Or, certains ménages se situent juste au-delà de la limite et quand un autre ménage se situant juste en-deçà bénéficie d'un logement, alors se crée une inégalité. Afin de combattre ce phénomène, Centr'Habitat a mis en place un système dit du « loyer d'équilibre ». Il consiste en l'attribution de logements à des ménages se situant légèrement au-delà des critères d'attribution mais à un loyer calculé comme plus bas que celui du marché.
11	En proposant des logements à des publics précarisés, la société contribue directement à cet ODD. De plus, grâce à ses capacités d'investissements propres, elle développe encore plus de logements. Cependant, la demande est telle qu'à elle seule elle ne peut y répondre. Enfin, notons que l'attribution des logements sociaux ne tient pas compte de l'ancrage social du locataire (travail, école, ...), et n'est donc pas propice à une mobilité durable.
12	Centr'Habitat est proactive sur cette thématique. Elle inclut systématiquement des clauses sociales et environnementales dans ses marchés publics. Elle tente d'intégrer des matériaux de réemploi mais le marché est encore complexe, et la législation sur les marchés publics la freine dans cet élan. Enfin, elle s'est fixé de tendre vers une administration 0 papier.
13	Les nouveaux projets incluent des considérations face aux inondations, perméabilisation du sol et chaleurs extrêmes. Cependant, le parc historique n'a pas (encore) fait l'objet d'une analyse sur base de ces facteurs et ne répond donc que partiellement à ces éléments.
14	La société n'a pas d'impact direct sur cet élément, sinon au travers de sa gestion des eaux (cfr. ODD6)
15	La minéralisation des sols a un impact négatif sur cet aspect. Centr'Habitat tente cependant, de par un aménagement et une gestion durable de ses espaces verts, de contribuer positivement à cet ODD.
16	Comme mentionné précédemment, l'entreprise peut se targuer d'être gérée efficacement.
17	Centr'Habitat a de très nombreux partenariats, cependant ceux-ci sont le plus souvent ponctuels et non structurés/conventionnés. Enfin, les structure est très ouverte et participe régulièrement à des jurys, recherches, et accueille fréquemment des étudiants.

2. Enjeux stratégiques et pertinents sur lesquels agir prioritairement

Nous avons ensuite réalisé, sur base d'un tableau Excel, une analyse de l'impact actuel et potentiel des activités de la société sur les ODD, en partant des 169 cibles liées aux ODD.

Le résultat consolidé de cette évaluation est calculé sur la moyenne des scores individuels en % et est représenté ci-dessous.

ODD prioritaires – Résultats consolidés (9 répondants)



Ces résultats ont été présentés et débattus en interne lors du second atelier, et une première sélection des ODD prioritaires a été réalisée. Sur cette sélection, nous avons commencé à compléter la feuille de route, ce qui nous a permis de découvrir et comprendre sa structure et la logique qui devrait nous guider pour la suite de nos travaux.

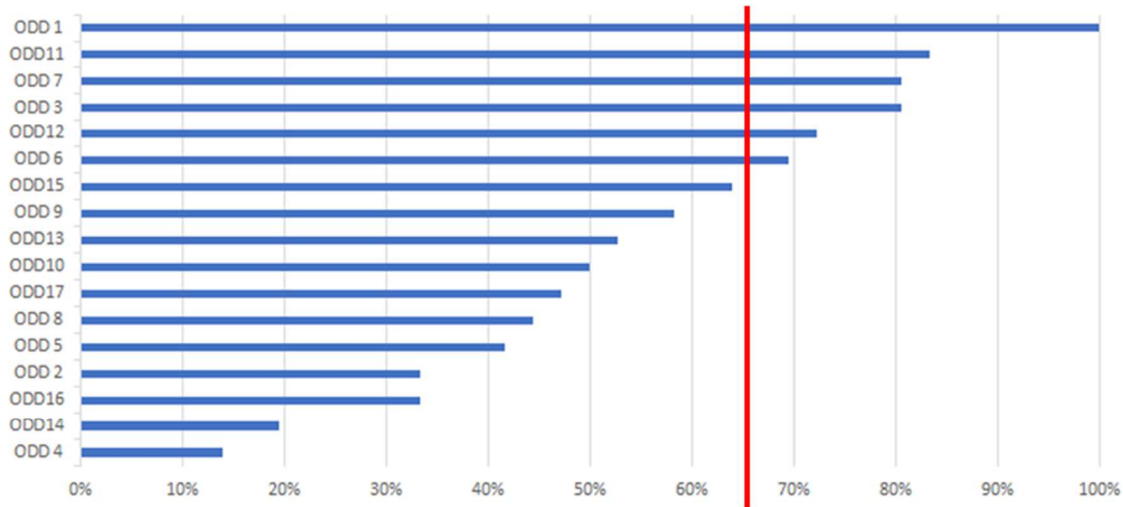
Ensuite nous avons organisé une consultation de parties prenantes externes. Un groupe composé de 14 personnes représentant diverses organisations et partenaires proches de Centr'Habitat, a répondu à l'appel. Nous avons demandé à ces parties prenantes d'une part de nous donner, selon elles, les ODD sur lesquels nous avons le plus d'impact et de levier.

Ensuite, nous leur avons demandé sur quels ODD elles pourraient concrètement aider notre structure. Ces questions nous ont permis d'une part d'avoir un point de vue extérieur sur nos priorités, et d'autre part d'identifier de nombreuses pistes de collaboration.

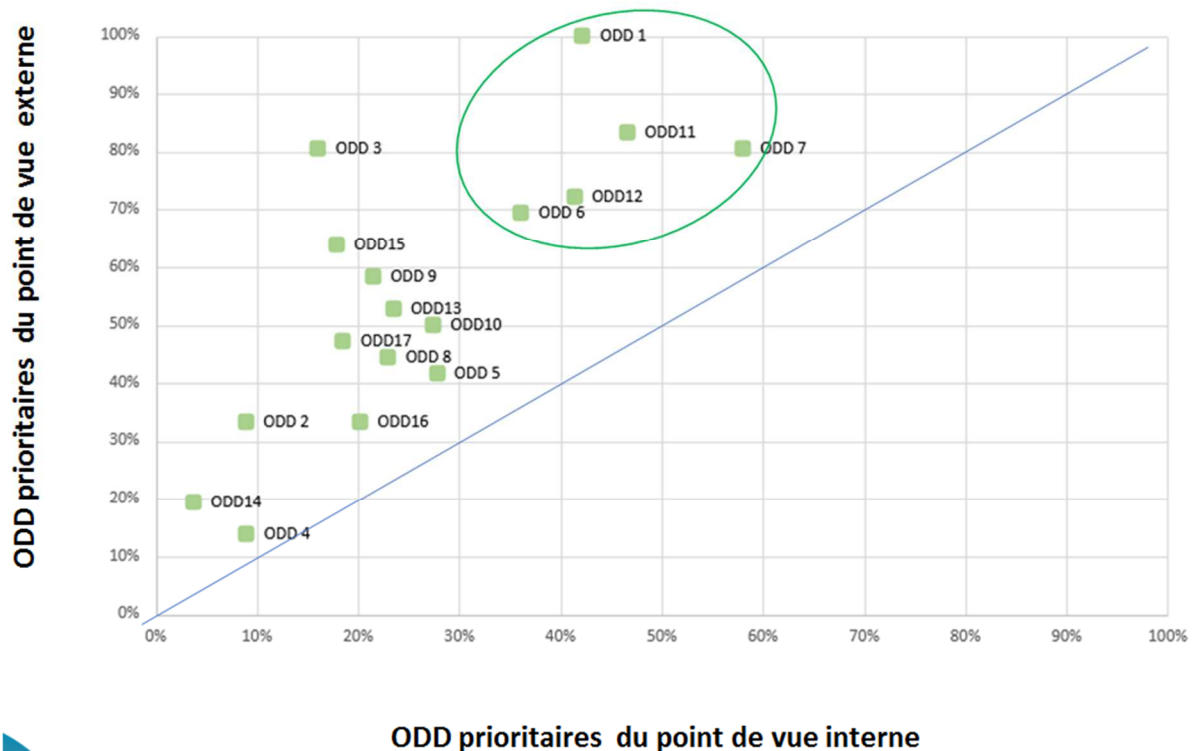
En termes de priorités, les parties prenantes externes classent les ODD comme suit :

Résultats groupe de travail externe

Q1: Importance de l'impact des activités de Centr'Habitat sur les ODD



Ces échanges, couplés aux travaux précédents, nous ont permis d'établir une « matrice de matérialité ODD » comparant l'importance des ODD d'un point de vue interne et d'un point de vue externe.




Nous avons présenté ces résultats aux membres du comité de gestion de Centr'Habitat qui, tenant compte des résultats des groupes de travail interne et externe, ont décidé de concentrer la priorité des actions de la société sur 5 ODD.

En outre le comité de gestion a formulé les directives suivantes à l'adresse du groupe de travail :

- Difficile de se prononcer sur une thématique aussi vaste en si peu de temps
- Les ODD 1 – 6 – 7 – 11 – 12 sont validés
- Pour l'ODD 11 : intégrer dans la réflexion la mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques
- L'analyse détaillée se fera sur base de la feuille de route

Validation des ODD prioritaires

 5 ODD retenus par les 2 groupes



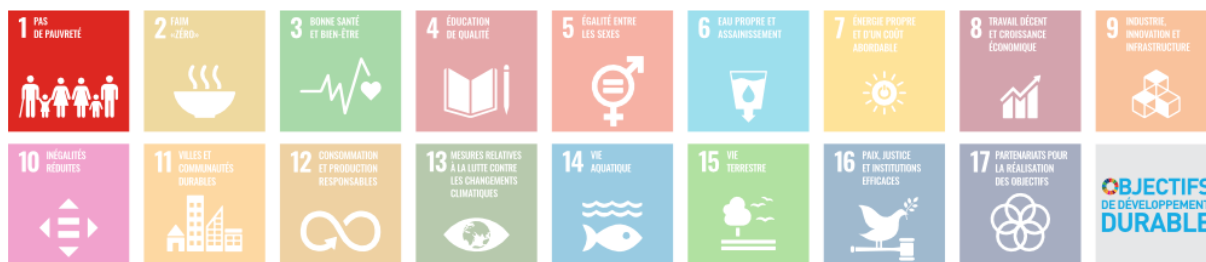
C'est sur ces ODD qu'a porté le travail de détermination des objectifs et des actions pour l'élaboration de la feuille de route ODD présentée ci-dessous.

Cette feuille a ensuite été soumise pour approbation à notre comité de gestion.

Certains de ces objectifs et de ces cibles prioritaires ont un lien direct avec des actions déjà planifiées par la société qu'il s'agira de poursuivre et de renforcer. D'autres actions sont nouvelles et seront intégrées dans la planification stratégique de Centr'Habitat.

Enfin, le dernier atelier de l'accompagnement a été consacré à la communication sur le développement durable. Lors de cet atelier nous avons pris connaissance des bonnes pratiques en matière de communication durable, des erreurs à éviter, pour finir par des exercices visant à mettre ces recommandations en pratique dans le cadre de notre communication sur nos efforts en matière de DD.

4. PLAN D'ACTION - Nos actions prioritaires pour renforcer notre contribution aux Objectifs de Développement durable



objectif opérationnel				
Maintenir ¹ le volume et améliorer la qualité des logements de notre parc à 5.512 logements .				
Actions à mettre en place	Périmètre ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
<p>Sans financement extérieur² :</p> <p>Poursuivre la politique volontaire de vente/reconstruction - programme « 100 pour 100 » (construire 100 logements grâce à la vente de 100 logements vétustes) : 20 logements vendus pour créer 20 logements</p>	Utilisation des financements extérieurs et fonds propres	1.3 – 1.4	Nombre de logements vendus/nbre de logements performants créés.	2030
Communication positive : communiquer plus sur les progrès réalisés (et pas seulement sur les efforts à faire) grâce aux investissements réalisés sur les fonds propres de la Société	Locataires, partenaires		Réalisation d'un plan de communication à l'échelle de la Société	2025
Mettre en place une stratégie de développement immobilier de la Société	Parc locatif			2024
Housing first « HF » à poursuivre : maximum 10 logements HF en partenariat avec le Réseau Social de La Louvière	Projet avec financement spécifique Housing first	1.1 – 1.2	Nombre de logements développés dans le projet HF	En continu/selon les opportunités de relogement

¹ Depuis 2004, diminution de 1,3% du nombre de logements (5.584 en 2004 → 5.512 en 2022)

² Les financements régionaux étant largement insuffisants pour permettre un développement significatif du parc locatif, notre action se limite à maintenir et améliorer la qualité de l'offre disponible. A signaler aussi qu'un logement vendu permet à un ménage de devenir propriétaire, et donc améliorer potentiellement sa situation sociale/financière.



objectif opérationnel				
Utiliser les leviers disponibles pour augmenter les recettes de la société ³ .				
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
<p>Atteindre 550 logements à loyer d'équilibre et autres leviers pour augmenter les recettes locatives.</p> <p>Soit 10% de logements en loyer d'équilibre, selon la réforme (de 429 en 2022 vers 550 logements) - à adapter en fonction de la réforme.</p>	Politique de développement immobilier dans les limites réglementaires	1.3 – 1.4	Nombre de logements à loyer d'équilibre / en gestion « privée »	2025
<p>Communication positive : Communiquer sur les investissements réalisés grâce aux recettes supplémentaires.</p>	Locataires, partenaires	1.3 – 1.4	Réalisation d'un plan de communication à l'échelle de la Société	2025
<p>Lors de l'attribution des logements, assurer un nombre suffisant de logements aux candidats des catégories de revenus modestes et moyens : maintenir 55% d'attribution en catégorie de revenus précaires</p>	Politique d'attribution des logements.	1.1 – 1.2	Nombre de logements attribués en fonction des catégories de revenus. Rester dans les limites des contraintes légales.	En continu

³ Le contexte de travail étant celui d'un niveau de loyers largement insuffisant que pour pouvoir remplir nos missions (ceci a été démontré notamment par l'UVCW), cet objectif est indispensable pour assurer une viabilité financière à la société. Ceci nous permet aussi de lutter contre les inégalités liées à ce même calcul de loyer (pas ou très peu de lien entre la qualité du logement et le niveau du loyer).

objectif opérationnel				
Maintenir le montant des charges locatives en les limitant à l'augmentation due à l'inflation (indice des prix à la consommation)				
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
Sensibilisation systématique des nouveaux occupants à l' URE (utilisation rationnelle de l'énergie) et aux équipements de leur logement	Locataires de logements neufs	1.2	Nombre de communications effectuées/informations données par les équipes d'accueil des nouveaux occupants (services Projets, Location, Proximité, Etat des Lieux).	Lors de mise en service de nouveaux logements
Sensibilisation systématique des occupants bénéficiant d'une rénovation de leur logement à l' URE , à l'adaptation de leurs comportements et aux équipements de leur logement.	Locataires des logements rénovés dans le cadre du « plan de rénovation 20-24 »	1.2	Nombre de visites/communications effectuées par le Service Proximité	De 2024 à 2027, aux échéances intermédiaires du reporting technique SWL
Communication positive : Intégrer/améliorer la procédure d'accueil locataire.	Locataires	1.2	Réalisation d'un plan de communication à l'échelle de la Société	2025
Communication Création/collationnement de capsules vidéo par un prestataire externe	Locataires	1.2	Nombre de capsules vidéo mises en ligne/à disposition	Mise à disposition du marché en 2025 Diffusion des vidéos de 2026 → 2029
objectif opérationnel				
Réduire le contentieux et les créances irrécouvrables				
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
Détection systématique de problèmes d'entretien du logement : 100% des cas détectés sont	Locataires à risque en matière de contentieux et en contentieux	1.3	1) Mise en place d'un relevé statistique des interventions sociales sur base des « tickets » 2)Création d'une fiche	1) 2025 2) 2025 3) annuel

<p>suivis</p>			<p>« niveau d'entretien du logement » (case à cocher « OK/NOK », et générer le suivi si « NOK »)</p> <p>3) Nombre de cas détectés/an (par la régie ouvrière, le personnel de proximité, la régie ouvrière et tout personnel en contact avec les locataires) ← → Nombre de cas de suivi social/an (par le service Proximité)</p>	
<p>Introduire dans les cahiers des charges l'obligation du prestataire de signaler les problèmes d'entretien (case à cocher « OK/NOK », et générer le suivi social par le service Proximité (si « NOK »).</p>	<p>Locataires à risque en matière de contentieux et en contentieux</p>	<p>1.3</p>	<p>Nombre de cahiers des charges adaptés</p>	<p>En continu et plus spécifiquement à l'échéance des marchés stocks/autres concernés</p>



objectif opérationnel				
D'ici 2030, diminuer la consommation d'eau de ville de nos locataires et dans nos bureaux				
Actions à mettre en place	Périmètre ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
<p>Réaliser un inventaire des logements disposant d'une citerne d'EP⁴, leur contenance et l'incorporer dans le cadastre/Aigles : 100% des logements du patrimoine</p>	<p>Parc locatif</p>	<p>6.4</p>	<p>Nombre de logements avec citerne d'EP inventoriés dans le cadastre/Aigles</p>	<p>20% en 2024 30% en 2025 30% en 2026 20% en 2027</p>
<p>Installation de 1.000 douches à la place de baignoire</p>	<p>Locataires des logements dont la SDB est rénovée dans le cadre du</p>			<p>2026 (pour le PR) et 2030 pour</p>

⁴ EP = eau de pluie

	« plan de rénovation 20-24 » + Logements en remise en état locatif			les REL
Réhabilitation et/ou installation de min. 100 citernes d'EP⁵ (min. 5m ³) et raccordement des appareils sanitaires (min. machines à laver et WC)	Parc locatif	6.4	Nombre de citernes Installées/réhabilitées (lors notamment du plan de rénovation des abords)	2030
Communication : Education/information des locataires à l'utilisation de l'eau de pluie et à l'entretien des appareils : 100 fascicules didactiques et/ou capsules vidéo et/ou séances de formation à chaque création/réhabilitation de citerne	Locataires	6b	Nombre de supports de formation à chaque création/réhabilitation de citerne	2030
Lors du remplacement des points de puisage d'eau de ville (intervention et REL ⁶) placement de min. 4.500 régulateurs de débits	Parc locatif	6.4	Nombre de régulateurs placés	2030
Équiper 100 logements neufs de régulateurs de débit (soit env.500 régulateurs de débits)	Parc locatif	6.4	Nombre de logements équipés de régulateurs	2027
Equiper nos bureaux d'une citerne à eau de pluie et raccordement des appareils sanitaires (si l'étude de faisabilité conclut à investissement soutenable (techniquement et financièrement)	Nos bureaux	6.4	Consommation annuelle d'eau de ville en m ³ des bureaux REA 48, avant et après citerne d'EP	2025 (l'étude de faisabilité)/ 2026 (travaux)

⁵ EP = eau de pluie

⁶ REL = remise en état locatif

objectif opérationnel				
Diminuer la pollution des eaux usées rejetées				
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
<p>Sensibilisation des locataires :</p> <p>Un partenariat avec un acteur spécialisé pour animation d'un atelier sur les produits ménagers non polluants et/ou à réaliser soi-même.</p>	Locataires	6.3 (et 17)	Nombre d'atelier (via CCLP) organisé	2025
<p>Communication : publier un article/an ou capsule vidéo sur la pollution des eaux usées rejetées</p>	Locataires	6.3 (et 17)	Dans le cadre d'un plan de communication à l'échelle de la Société : nombre de communications sur le sujet	1 x/an
<p>Sensibilisation de nos services interne et externe de nettoyage aux produits ménagers respectueux de l'environnement : 80% des produits utilisés sont respectueux de l'environnement</p>	Notre prestataire externe de nettoyage et nos techniciennes de surface (personnel interne Centr'Habitat)	6.3 (et 17)	Cahier des charges des marchés stocks de service et de fournitures adaptés	En continu et plus spécifiquement à l'échéance du marché stock de service « nettoyage » et du marché stock de fourniture de produits de nettoyage
objectif opérationnel				
Privilégier les aménagements extérieurs perméables lors de nouvelles constructions et lors de la rénovation des abords de nos logements				
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
<p>100% d'aménagements extérieurs perméables lors de la construction de nouveaux logements et, en fonction de l'arbre décisionnel, privilégier les aménagements</p>	Zones bâties ou à bâtir	6b	<p>Le nombre de terrasses et abords privatifs perméables</p> <p>En collaboration avec les communes, le nombre d'aménagements extérieurs publics perméables</p>	En continu

<p>extérieurs perméables lors de la rénovation des abords (programme global et ponctuel)</p>			<p>(parking, trottoir, placette, voirie)</p>	
---	--	--	--	--



objectif opérationnel

D'ici 2027, privilégier l'utilisation des énergies renouvelables dans nos systèmes de chauffage & ECS* pour toutes les nouvelles constructions.

*Eau Chaude Sanitaire

Actions à mettre en place	Périmètre ancrage	/ Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
Création de minimum 100 logements neufs sans énergie fossile, y compris le gaz	Parc locatif	7.2	Nombre de logements	de 2027

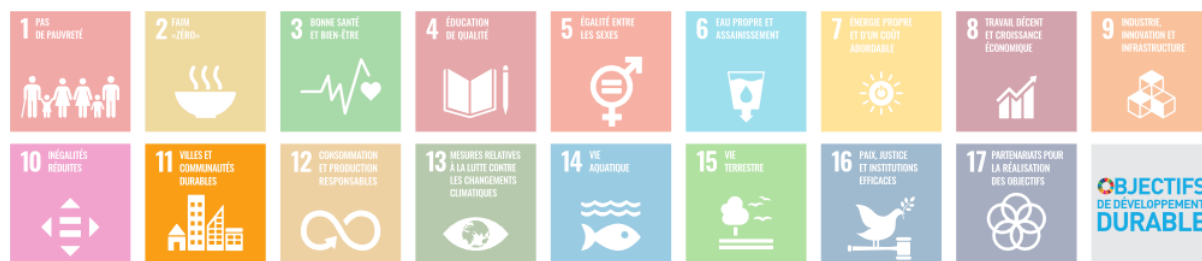
objectif opérationnel

D'ici 2027, améliorer la PEB d'env. 1/5 de notre parc locatif existant.

Actions à mettre en place	Périmètre ancrage	/ Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
Améliorer l'efficacité énergétique de minimum 1.000 logements pour atteindre le label B (soit une économie de CO2 de l'ordre de 4.000T/an par rapport à la situation avant travaux)	Logements rénovés dans le cadre du programme « plan de rénovation 20-24 »	7.3	Nombre de logements avec label PEB B	2027, et au fur et à mesure de la clôture des chantiers de rénovation
Mettre en place un système de récupération financière « win win » au vu des diminutions du montant des factures d'énergie des locataires. (Par exemple selon la performance PEB du bâtiment). Système de « charges énergétiques » à négocier en accord avec les CCLP OU autre solution.	Parc locatif	7.1	Mise en place d'un système de « charges énergétiques »	2026



objectif opérationnel				
D'ici 2030, réduire les consommations d'énergie				
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
Eclairage : avoir un équipement LED dans tous les communs des immeubles de logements collectifs et, selon le cas, systèmes d'extinction automatique	Communs des logements	7.3	Nombre d'immeubles équipés; nombre de kWh économisé/an	2030
Détecter les consommations excessives dans les chaufferies communes et mettre en œuvre les travaux d'amélioration	Immeubles de logements collectifs + Bureaux	7.3	Sur base d'un audit énergétique, le nombre de kWh économisés /immeuble/an	2025 (audit), 2026-2028 Travaux
Maintenir le volume de stockage informatique à 10 Térabytes (capacité du réseau tous serveurs, SAN (disque dur interne) et NAS (disque dur externe) confondus) : mise en place d'un plan de réduction à l'échelle de la Société	Personnel Centr'Habitat	7.3	Volume d'occupation du disque dur, en Gigabites	2030 (avec jalons intermédiaires pour le plan de réduction en 2026 et 2028)
Communauté d'énergie-réalisation d'une étude de faisabilité	Immeubles de logements collectifs + Bureaux	7.2	Réalisation d'une étude de faisabilité	2025



objectif opérationnel				
Redynamisation de la politique communale de logements, en réelle synergie avec les opérateurs immobiliers : Pérenniser les réserves foncières de la Société				
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
Mise en œuvre de la ZACC « chauds fous » (projet mixte de logements-public « équilibre » + privé + social-à la vente)	Le Roeulx	11.1	Mise en place du groupe de travail avec les opérateurs communaux	2030
Terrain Javel à sécuriser comme réserve foncière pour CH ou, le cas échéant concrétiser un échange équitable ⁷	La Louvière	11.1	Mise en place du groupe de travail avec les opérateurs communaux	2030
Acquisition d'un terrain à bâtir	Les 3 communes	11.1	Nombre de transactions d'achat finalisée	2030/en fonction des opportunités d'achat
objectif opérationnel				
Redynamisation de la politique communale de logements, en réelle synergie avec les opérateurs immobiliers : Pérenniser les réserves immobilières de la Société en privilégiant les centres urbains				
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
Acquisition d'un bâtiment à rénover/d'un logement , grâce à des partenariats privés ou publics, pour y créer du logement à loyer d'équilibre	Centres urbains des 3 communes → de Manage et Le Roeulx	11.1	Nombre de mise en service de logements	2030/en fonction des opportunités d'achat

⁷ Cour Pardonche par exemple



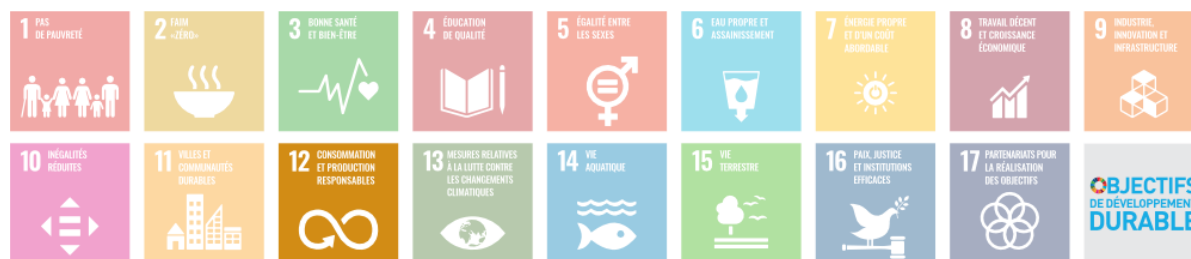
Acquisition de 30 logements créés en centre-ville (ruelle Pourbaix 6 logements + place Mattéotti 14 logements, Galerie du Centre 3 logements, cour Pardonche 30 logements)	La Louvière			2027 et 2030
Programme de 127 logements pour les seniors⁸	Dans les cités possédant des logements « pensionnés »	11.1	La constitution du programme « logements seniors » ⁹	2026
objectif opérationnel				
Renforcer le caractère agréable et durable de nos quartiers par une réflexion et des actions sur « l'habitat dans la ville ».				
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
Veillez à la polyvalence des fonctions dans les quartiers de logements (commerce-artisanat ...) permettant un renforcement du tissu social → mise à disposition d'un logement pour une fonction autre (par ex : création d'une cantine solidaire/sociale dans un logement, en lien avec l'écomusée (dvpt du tourisme), partenariat « RESPIRE », etc.	Cité hors centre-ville : Bois-du-Luc	11.3	Le nombre d'unité de logements mis à disposition pour une autre fonction	2027
Equiper des emplacements de parking souterrains de 60¹⁰ bornes de recharge	Parkings souterrains des immeubles de logements collectifs	11.6 & 11b	Le nombre de parking équipé de borne de recharge	2026

⁸ 24 logements Cité Jardin (St Vaast) ; Ensuite : 14 logements, Cité Houpette III + 40 logements, Cité Houpette II + 5 logements, rue Saussez + 44, site Resedas, soit au total = 127 logements

⁹ Objectif du programme = travailler sur le patrimoine existant : ne plus démolir les logements pensionnés mais les rénover (logt adapté/able) et les densifier

¹⁰ Installation théorique potentielle de 72 bornes sur 7 sites (REA48, REA 105-109, rue des Justes, Cité Jardin I et 4, Faubourg Léon Hurez 2) ; voir rapport CA du 12 avril 2023)

<p>Veiller à des espaces verts publics de qualité, accessibles à tous, en partenariat avec les communes : adoption d'un plan de gestion différenciée des espaces verts et fauchage tardif pour 6% des surfaces à tondre</p>	<p>Les espaces verts des cités : Parc bois du hameau, Manoir St Jean, Maurage (zoom sur l'Écoquartier) et Bocage</p>	<p>11.7 & 11b</p>	<p>Implémentation d'un plan de gestion différenciée dans notre marché d'entretien des espaces verts</p> <p>Nombre de m² en fauchage tardif</p>	<p>2026 / à l'échéance du marché stock « espace vert »</p>
<p>Communication positive</p>	<p>Locataires habitant dans les quartiers concernés</p>	<p>11.7 & 11b</p>	<p>Dans le cadre d'un plan de communication à l'échelle de la Société</p>	<p>2025</p>



objectif opérationnel				
D'ici 2026, diminuer notre production de déchets				
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Indicateurs	Échéance
Supprimer tous les gobelets et contenants jetables : Zéro contenants jetables dans la société, pour les internes, externes et locataires + mise en place d'un process contenants réutilisables (achat + lavage de gobelets, serviettes tissu, etc. avec logo CH)	Nos bureaux (dont machine à kfé, accueil locataires, événements organisés, etc.)	12.5	Nombre de commande de fournitures « single use »	2025
Petit matériel de bureaux rechargeable	Nos bureaux	12.5	Adaptation du cahier des charge « single use » → rechargeable	2025 et plus spécifiquement à l'échéance du marché stock de fournitures
Tri et valorisation des biodéchets : mise en place d'un composte dans la cour et d'un groupe de gestionnaires	Nos bureaux, dont le réfectoire	12.5	Nombre de composte créé	2024
Dans le cadre d'un plan de communication à l'échelle de la Société : Réduire la consommation de papier dans la communication aux locataires (en interne ou via nos prestataire externes) de 30% (courriers papier, brochure locataire, etc.) en développant une politique	Dans la communication aux locataires		En nombre de pages et/ou nombre d'enveloppe Développement de la plateforme « Locataires »	2026 pour la plateforme et chaque année De 2026 à 2030 pour la quantité de papier



stratégie de communication aux locataires, dont le développement de la plateforme « Locataires »				
--	--	--	--	--